

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2018

---

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 990)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 214

présenté par  
Mme Moutchou

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« , le siège social et l'objet social de la personne physique ou morale »

les mots :

« de la personne physique ou la raison sociale, le siège social et l'objet social des personnes morales ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.